

## COMPTES D'EXPLOITATION DES ANNÉES 2009, 2010 & 2011

CHARGES OU DÉPENSES D'EXPLOITAT°	2011	2010	2009	PRODUITS OU RECETTES D'EXPLOIT°	2011	2010	2009
<b>Frais de fonctionnement</b>				<b>Recettes de l'activité propre</b>			
Eau - edf - gaz	35	803	519	Cotisations membres	4195	1596	387
Petit matériel	899	508	2811	Interventions extérieures	23738	11374	
Fournitures de bureau	1464	966	550	OPCA	20629	16995	9035
Autres fournitures	1664	424		DIACT		19656	20099
Locations immobilières	7586	4250	3871	Dons	6598	2170	
Hébergements, salles	3222	1912	1395	<b>Total des recettes propres</b>	<b>55160</b>	<b>51791</b>	<b>29521</b>
Location de matériel	288		60				
Entretien des locaux et matériels		130	1818	<b>Subventions :</b>			
Assurance	620	99	97	Conseil Régional ( / OC)	23560	17160	8740
Documentation, abonnements	325	75	60	Conseil Régional ( / F.E.Rural)	34025	36515	30542
Gestion sociale	3960	2700		Conseil Régional ( / Test Agri)	39000	2000	
Intervenants extérieures	109248	35848	24073	Conseil Régional ( / Form asso)	16678	16347	
Honoraires comptable	3950			ETAT / CDVA	1750	4230	9700
Frais de communication	875	1288	256	DATAR Création d'activité	31149		
Déplacements	14535	10588	3128	FONJEP			3636
Repas, hébergement	1139	1566	4322				
Repas des stagiaires	7586	7845	3881	<b>Total des subventions :</b>	<b>146162</b>	<b>76252</b>	<b>52618</b>
Frais intervenants ext	5961	2423	104				
Frais postaux	298	428	435	<b>Transfert charges</b>			
Internet et téléphone	1150	1602	1553	Uniformation, IJSS	13209	3523	20098
Cotisations	670	795	1134	Aide Emploi Asso Conseil Général	2847	2801	2741
Frais bancaire	428	542		Aide Emploi Asso Conseil Régional	14299	11834	13704
Formation du personnel		4279	15787	Aide ETAT : CAE	21292	30730	15368
<b>Total des frais de fonctionnement :</b>	<b>165903</b>	<b>79071</b>	<b>65854</b>	CASIAR	48000		
<b>Frais de Personnel :</b>				Produits exceptionnels	2495	2801	2728
Salaires	80850	58831	63860				
Charges soc. & fiscales/salaires	49005	32327	12776	<b>Total des recettes</b>	<b>303464</b>	<b>179732</b>	<b>136778</b>
Congés payés	-552	1856	-2201				
Total des frais de personnel :	<b>129303</b>	<b>93014</b>	<b>74435</b>				
<b>Charges financières</b>	<b>39</b>	<b>86</b>	<b>216</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1234</b>	<b>9091</b>	<b>959</b>				
<b>Dotation amort. &amp; provisions</b>	<b>827</b>	<b>1021</b>	<b>799</b>				
<b>EXEDENT 2011</b>	<b>6158</b>			<b>PERTE 2009 et 2010</b>		<b>2551</b>	<b>5485</b>
<b>Total charges</b>	<b>303464</b>	<b>182283</b>	<b>142263</b>	<b>Total des produits</b>	<b>303464</b>	<b>182283</b>	<b>142263</b>

## COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES D'EXPLOITATION 2011

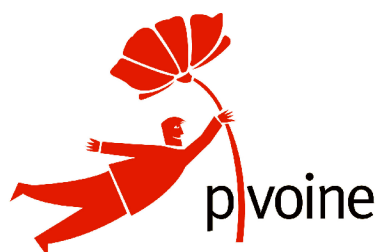
L'exédent de l'année 2011 s'élève à 6 158 €

## BILAN DE PIVOINE AU 31/12/2011

ACTIF		PASSIF	
Matériel de bureau et informatique	4044	Fonds Associatifs	7271
Amortissement matériel de bureau et informatique	-3521	Subventions investissement renouvelables	3000
Créances clients	77818	Résultat de l'exercice	6158
Subventions à recevoir	56670	<b>Total des fonds propres</b>	<b>16429</b>
Autre produits à recevoir		Emprunts divers	23000
Trésorerie disponible	31914	Dettes aux fournisseurs	76228
<b>Total de l'actif</b>	<b>166925</b>	Dettes sociales	17229
		Dettes aux collectivités	3348
		Produits constatés d'avance	30691
		<b>Total du passif</b>	<b>166925</b>

Les fonds associatifs (ou fonds propres) de PIVOINE au 01/01/2011 étaient positifs pour 10 271 €.

L'exédent de l'année 2011 s'élevant à 6 158 €, **les fonds propres au 31/12/11 sont désormais positifs** de 16 429 €.



# Association PIVOINE

----

## Annexe des comptes 2011

### **PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 166 924.37 euros, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 6158,24 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.  
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.  
L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

### **SOMMAIRE**

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

#### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
  - Charges à payer et avoirs à établir

# 1- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

## **1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	<b>de 01 à 03 ans</b>
Matériel de bureau et informatique	<b>de 03 à 10 ans</b>
Mobilier	<b>de 05 à 10 ans</b>

## **1.2 CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## 3- Informations pour donner une image fidèle

Concernant l'opération « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de création d'entreprises et d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif Central 2011-2012 », l'association Pivoine a établi des conventions de co-réalisation avec les associations suivantes du Massif Central :

- Oxalis
- Dasa (Développement Animation Sud Auvergne)
- CREFAD Auvergne (Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement)
- AVRIL (Accompagne, Valorise, Relie les Initiatives Locales)
- Idées (Association membre du réseau des CREFAD).

## 4- Autres tableaux

### 4.1 PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (subventions à recevoir)	56 670
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 670</b>

#### **4.2 CHARGES A PAYER**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 950
Dettes fiscales et sociales	1 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 355</b>

#### **4.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Montant des produits constatés d'avance inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Produits constatés d'avance	30 691
<b>TOTAL</b>	<b>30 691</b>

**ASSOCIATION PIVOINE**  
LE BOURG  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2011

\*\*\*\*\*

**Jean-Michel CARPENET**

*134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2  
TEL : 05 55 77 14 07 – FAX : 05 55 79 79 94*

ASSOCIATION PIVOINE  
Le Bourg  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

\*\*\*\*\*

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association PIVOINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose notamment les méthodes comptables retenues concernant les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

*A Limoges, le 6 juillet 2012*



### COMPTES D'EXPLOITATION DES ANNÉES 2009, 2010 & 2011

CHARGES OU DÉPENSES D'EXPLOITAT°	2011	2010	2009	PRODUITS OU RECETTES D'EXPLOIT°	2011	2010	2009
<b>Frais de fonctionnement</b>				<b>Recettes de l'activité propre</b>			
Eau - edf - gaz	35	803	519	Cotisations membres	4195	1596	387
Petit matériel	899	508	2811	Interventions extérieures	23738	11374	
Fournitures de bureau	1464	966	550	OPCA	20629	16995	9035
Autres fournitures	1664	424		DIACT		19656	20099
Locations immobilières	7586	4250	3871	Dons	6598	2170	
Hébergements, salles	3222	1912	1395	<b>Total des recettes propres</b>	<b>55160</b>	<b>51791</b>	<b>29521</b>
Location de matériel	288		60	<b>Subventions :</b>			
Entretien des locaux et matériels		130	1818	Conseil Régional ( / OC)	23560	17160	8740
Assurance	620	99	97	Conseil Régional ( / F.E.Rural)	34025	36515	30542
Documentation, abonnements	325	75	60	Conseil Régional ( / Test Agri)	39000	2000	
Gestion sociale	3960	2700		Conseil Régional ( / Form asso)	16678	16347	
Intervenants extérieures	109248	35848	24073	ETAT / CDVA	1750	4230	9700
Honoraires comptable	3950			DATAR Création d'activité	31149		
Frais de communication	875	1288	256	FONJEP			3636
Déplacements	14535	10588	3128	<b>Total des subventions :</b>	<b>146162</b>	<b>76252</b>	<b>52618</b>
Repas, hébergement	1139	1566	4322	<b>Transfert charges</b>			
Repas des stagiaires	7586	7845	3881	Uniformation, IJSS	13209	3523	20098
Frais intervenants ext	5961	2423	104	Aide Emploi Asso Conseil Général	2847	2801	2741
Frais postaux	298	428	435	Aide Emploi Asso Conseil Régional	14299	11834	13704
Internet et téléphone	1150	1602	1553	Aide ETAT : CAE	21292	30730	15368
Cotisations	670	795	1134	CASIAR	48000		
Frais bancaire	428	542		Produits exceptionnels	2495	2801	2728
Formation du personnel		4279	15787	<b>Total des recettes</b>	<b>303464</b>	<b>179732</b>	<b>136778</b>
<b>Total des frais de fonctionnement :</b>	<b>165903</b>	<b>79071</b>	<b>65854</b>	<b>PERTE 2009 et 2010</b>		<b>2551</b>	<b>5485</b>
<b>Frais de Personnel :</b>				<b>Total des produits</b>	<b>303464</b>	<b>182283</b>	<b>142263</b>
Salaires	80850	58831	63860				
Charges soc. & fiscales/salaires	49005	32327	12776				
Congés payés	-552	1856	-2201				
<b>Total des frais de personnel :</b>	<b>129303</b>	<b>93014</b>	<b>74435</b>				
<b>Charges financières</b>	<b>39</b>	<b>86</b>	<b>216</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1234</b>	<b>9091</b>	<b>959</b>				
<b>Dotation amort. &amp; provisions</b>	<b>827</b>	<b>1021</b>	<b>799</b>				
<b>EXEDENT 2011</b>	<b>6158</b>						
<b>Total charges</b>	<b>303464</b>	<b>182283</b>	<b>142263</b>				

### COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES D'EXPLOITATION 2011

L'exédent de l'année 2011 s'élève à 6 158 €



JMC

## BILAN DE PIVOINE AU 31/12/2011

ACTIF		PASSIF	
Matériel de bureau et informatique	4044	Fonds Associatifs	7271
Amortissement matériel de bureau et informatique	-3521	Subventions investissement renouvelables	3000
Créances clients	77818	Résultat de l'exercice	6158
Subventions à recevoir	56670	<b>Total des fonds propres</b>	<b>16429</b>
Autre produits à recevoir		Emprunts divers	23000
Trésorerie disponible	31914	Dettes aux fournisseurs	76228
		Dettes sociales	17229
		Dettes aux collectivités	3348
		Produits constatés d'avance	30691
<b>Total de l'actif</b>	<b>166925</b>	<b>Total du passif</b>	<b>166925</b>

Les fonds associatifs (ou fonds propres) de PIVOINE au 01/01/2011 étaient positifs pour 10 271 €.

L'exédent de l'année 2011 s'élevant à 6 158 €, **les fonds propres au 31/12/11 sont désormais positifs** de 16 429 €.



*JMC*

# Annexe



JMC

## PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 166 924.37 euros,  
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 6158,24 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.



*JMC*

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir



JMC

## 1- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :



JMC

Logiciels informatiques Matériel de bureau et informatique Mobilier	de 01 à 03 ans de 03 à 10 ans de 05 à 10 ans
---	--

## 1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## 3- Informations pour donner une image fidèle

Concernant l'opération « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de création d'entreprises et d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif Central 2011-2012 », l'association Pivoine a établi des conventions de co-réalisation avec les associations suivantes du Massif Central :

- Oxalis
- Dasa (Développement Animation Sud Auvergne)
- CREFAD Auvergne (Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement)
- AVRIL (Accompagne, Valorise, Relie les Initiatives Locales)
- Idées (Association membre du réseau des CREFAD).



*J.M.C.*



## 4- Autres tableaux

### 4.1 PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

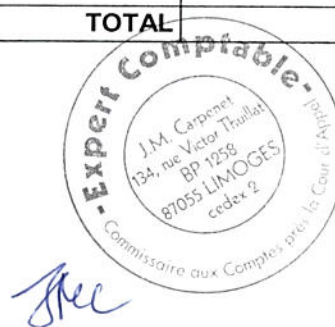
Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres créances (subventions à recevoir)	56 670
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> <b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 670</b>

### 4.2 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 950
Dettes fiscales et sociales	1 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 355</b>

### 4.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Montant des produits constatés d'avance inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Produits constatés d'avance	30 691
<b>TOTAL</b>	<b>30 691</b>



# ASSOCIATION PIVOINE

Le Bourg  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

\*\*\*\*\*

**Jean-Michel CARPENET**  
*134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2*  
***Tel : 05 55 77 14 07 – Fax : 05 55 79 79 94***

# ASSOCIATION PIVOINE

Le Bourg  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

## *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux membres de l'Association PIVOINE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Limoges le 6 juillet 2012



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular professional stamp. The stamp is for 'Expert Comptable' and contains the following text: 'J.M. Carpentier', '134, rue Victor Thulliat', 'BP 1258', '87035 LIMOGES', 'cedex 2', and 'Commissaire aux Comptes près la Cour d'Appel'. The stamp also features the text 'Expert Comptable' around the top edge.

*Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Limoges*